

ANNALES PARLEMENTAIRES DE BELGIQUE

SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1937

SENAT

SÉANCES DU 7 SEPTEMBRE AU 20 OCTOBRE 1937

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

Note : La table contient l'indication des « Pièces imprimées par ordre du Sénat » ou « Documents parlementaires ».
ABRÉVIATIONS : *Doc.* (Documents parlementaires). *Ann.* (Annales parlementaires).

A	
Administrations publiques.	Armée (suite)
CONTROLE LINGUISTIQUE.	GENDARMERIE.
<i>Rapport du ministre de l'intérieur aux Chambres sur l'activité de la commission permanente de contrôle linguistique pour l'année 1936.</i>	<i>Pensions.</i> — V. Pensions : Pensions militaires.
<i>Ann.</i> — Transmis par M. le ministre de l'intérieur, p. 11.	PENSIONS MILITAIRES. — V. Pensions.
Alimentation et ravitaillement.	Assistance publique.
LAIT ET SES DÉRIVÉS.	LOI ORGANIQUE : REVISION.
<i>Office national. — Projet de loi portant création d'un Office national du lait et ses dérivés.</i>	<i>Projet de loi tendant à la revision de la loi sur l'assistance publique.</i>
<i>Doc.</i> — N° 21. Amendement du gouvernement.	<i>Ann.</i> — Motion d'ordre de M. Harmegnies qui rappelle que le gouvernement demandait l'urgence pour ce projet et insiste pour qu'il soit examiné d'urgence, p. 47.
Amnistie.	Assurances sociales.
AMNISTIE POLITIQUE.	VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ.
<i>Manifestation rexiste du 25 octobre 1936. — Proposition de loi relative à l'amnistie des délits commis à l'occasion des événements du 25 octobre 1926 à Bruxelles.</i>	<i>Cotisations. — Proposition de loi tendant à redresser des situations injustes créées, en matière de pension de vieillesse, par la faute ou la négligence de tiers.</i>
<i>Doc.</i> — N° 28. Rapport de M. Gillon sur la recevabilité.	<i>Doc.</i> N° 22. Rapport de M. Jauniaux sur la recevabilité.
Armée.	N° 27. Proposition de MM. Lohest, baron Nothomb, Devos.
CHEVRONS DE FRONT.	<i>Ann.</i> — Prise en considération et renvoi à la commission du travail et de la prévoyance sociale, p. 178.
<i>Proposition de loi abrogeant l'article 3, 9°, de la loi du 23 mars 1932 établissant des mesures temporaires destinées à maintenir l'équilibre budgétaire.</i>	<i>Loi générale. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré.</i>
<i>Doc.</i> — N° 14. Rapport de M. Cools.	<i>Doc.</i> — N° 5. Amendements du gouvernement.
<i>Ann.</i> — Dépôt du rapport par M. Cools, p. 134 (13 octobre 1937). — M. Boon demande l'urgence, p. 134.	N° 17. Rapport complémentaire de M. J.-J. De Clercq.
Motion d'ordre de M. Boon, qui demande que sa proposition de loi soit portée à l'ordre du jour du mercredi suivant, immédiatement après le vote des pensions de vieillesse, p. 200. — M. Cools, rapp., appuie cette demande, p. 200. — Observations de MM. Spaak, m. a. ét., Boon (qui annonce qu'il demandera l'appel nominal sur cette question), p. 200. — Le Sénat prendra une décision le mardi suivant.	N° 23. Texte adopté par le Sénat au premier vote.
DÉFENSE NATIONALE.	<i>Discussion générale.</i>
<i>Organisation défensive du territoire.</i> — V. Expropriations.	<i>Ann.</i> — Discours de MM. Roland (qui déclare qu'un certain nombre de membres du groupe socialiste voteront le projet tel qu'il est soumis au Sénat; exprime son accord sur certains points du rapport et son désaccord sur d'autres, demande au gouvernement d'appliquer sans retard la politique nouvelle qu'il a définie en mars 1935 et réclame la fixation du taux de la pension à 6,000 francs); le R. P. Rutten (qui s'inquiète, avec le rapporteur, de la garantie du paiement des pensions dans un avenir relativement prochain, demande que l'on vote sans retard la loi en discussion, puis parle des stipulations relatives à la majoration gratuite de rente); Henricot (qui

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

reconnaît que le projet apporte des améliorations sensibles au régime des pensions des employés, parle du Fonds des dotations, estime que les dispositions pénales prévues sont excessives, en ce qui concerne la rétroactivité, annonce un amendement à ce sujet et demande le vote d'urgence de la loi en discussion; Moulin (qui apporte son adhésion au projet, félicite le rapporteur, mais émet cependant certaines critiques en ce qui concerne l'âge et le taux de la pension, demande au ministre s'il entend maintenir le texte proposé par le gouvernement et admis par la commission, pour l'article 40 et déclare que, dans l'affirmative, il déposera un amendement rétablissant le texte voté par la Chambre; parle ensuite des industries insalubres); Harmegnies, (qui se borne à signaler quelques anomalies, en ce qui concerne, notamment, les travailleurs ayant placé leurs économies à la Caisse d'Épargne, les chômeurs frontaliers, les employés, puis estime que la somme allouée aux contrôleurs des contributions pour la préparation des dossiers est insuffisante); Heyndels, (qui estime que le projet ne répond nullement aux vœux les plus pressants des ouvriers âgés, en ce qui concerne le taux et la limite d'âge; annonce un amendement accordant la pension à 60 ans, demande l'amnistie pour ceux qui n'ont pu faire les versements minima exigés par la loi); R. Desmedt (qui commente les amendements qu'il a déposés avec MM. Mullie et cons. en faveur des vieux agriculteurs, notamment en ce qui concerne l'évaluation de leurs revenus, et demande que ces amendements soient admis); Jauniaux (qui intervient en faveur des mutilés et estropiés, ainsi que des agriculteurs; considère comme une amélioration notable le texte du Sénat, mais demande au rapporteur de revoir sans délai l'article 25 visant les assurés libres, puis parle du Fonds des dotations, des industries insalubres et demande l'augmentation du taux de la pension et l'abaissement de l'âge de l'entrée en jouissance); Coole (qui parle de la situation des frontaliers ayant droit à la pension et suggère une solution pour les cas difficiles), p. 47 à 59. — Observations de MM. J.-J. De Clercq, rapp., (qui estime que le dernier paragraphe de l'article 25, relatif aux assurés libres, peut être supprimé), Delattre, m. t. p. s. (qui annonce un amendement), p. 57. — Discours de MM. L. Bernard (qui annonce qu'il votera le projet, tout en l'estimant insuffisant, parle du taux de la rente, des améliorations en ce qui concerne les rentes alimentaires à charge des descendants, du revenu cadastral, des chômeurs et des frontaliers); Boon (qui expose le point de vue de son groupe en la matière, estime, avec le rapporteur, qu'il ne faut pas surcharger l'avenir, annonce un amendement réglant la situation des vieillards victimes de négligence, de fraude ou de dol de la part de leur mutualité; demande des mesures sévères contre les pensionnés qui fournissent encore un travail rémunéré et contre ceux qui les emploient; parle, enfin, des rentes alimentaires, approuve l'amendement de M. Henricot à l'article 40 et déclare que le groupe rexiste votera la loi en discussion); J.-J. De Clercq, rapp. (qui commence son discours par une déclaration à l'intention de ceux qui ont parlé de sabotage de la loi, puis développe les divers aspects du projet en discussion : caractère social de la loi, modifications apportées par la commission du Sénat au texte transmis par la Chambre et, enfin, financement de la loi sur les pensions; parle de la nomination prochaine d'un commissaire royal et déclare en terminant qu'il ne discute ni le principe ni le montant de la pension, mais qu'il estime que le régime actuel ne pourra tenir, techniquement, et que l'on fait fausse route), p. 61 à 72.

Observations de M. le président et de M. Moulin au sujet de la suite du débat, p. 72. — Le Sénat décide, par assis et levé, de ne pas siéger le lendemain après 5 heures, p. 72.

Reprise de la discussion générale.

Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui fait remarquer que la question en discussion est celle qui a toujours provoqué le plus de controverse; défend le projet et relève certaines observations faites notamment par le rapporteur puis déclare qu'il ne pourra admettre d'amendements augmentant la charge prévue, le gouvernement ne pouvant aller plus loin en cette matière, p. 72 à 75. — Observations de M. J.-J. De Clercq, rapp. p. 74, 75.

Motion d'ordre de M. Van Overbergh, qui fait une rectification au *Compte rendu analytique* de la veille au sujet d'une interruption qu'il a lancée dans le débat, p. 77, 78.

Reprise de la discussion générale.

Discours de MM. Gabriel (qui fait remarquer la hausse constante du prix de la vie, suggère des améliorations et des extensions à apporter aux lois de pension et déclare qu'il votera le projet); De Neve (qui préconise l'unification du régime des pensions, intervient en faveur des chômeurs et des malades, se rallie à l'amendement en faveur des agriculteurs et déclare que les nationalistes flamands voteront le projet); Rogister (qui établit un parallèle entre les conséquences financières de la présente loi et les charges financières que supporte l'Etat pour la liquidation des autres pensions; estime le taux des pensions de vieillesse absolument

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

insuffisant et termine en plaidant la cause des chômeurs); Bourguignon (qui estime que le gouvernement n'a rempli ni ses obligations morales, ni ses promesses, puis insiste afin que le taux des pensions soit relevé); Dierckx (qui fait remarquer que la discussion porte sur deux objets qu'il importe de séparer nettement : le remaniement du régime des pensions de vieillesse en général et l'établissement du régime financier et développe ce point de vue; déclare qu'il reprend l'amendement que le rapporteur avait déposé, en commission, à l'article 61, relativement au Fonds des dotations); Lekeux (qui met le Sénat en garde contre les conséquences financières de la loi en discussion et demande au gouvernement d'user de clairvoyance et de prudence); Lohest (qui rappelle des observations qu'il a présentées à l'occasion du budget en ce qui concerne de nombreux assujettis qui ont fait les versements légaux à des intermédiaires auxquels ne les ont pas transmis dans les délais légaux et demande que cette situation malheureuse soit régularisée); Jauniaux (qui répond au discours de M. Dierckx en ce qui concerne le Fonds des dotations), p. 78 à 85. — Observations du R. P. Rutten (qui répond à certains points soulevés par M. De Neve et par M. Rogister); le baron Nothomb (qui annonce qu'il reprendra l'amendement présenté par M. Lohest et que la commission a repoussé); p. 79, 80, 84. — M. Dierckx reprend la parole pour répondre à différents points du discours de M. Jauniaux, qui l'a mis en cause, p. 85, 86. — Observations de M. Jauniaux, p. 85, 86. — Discours de M. Bologne (qui estime qu'il est du devoir du gouvernement d'assumer la charge des pensions de vieillesse et qu'aucune raison n'est suffisante pour l'en dispenser), p. 86. — Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui tient à mettre certaines choses au point, notamment en ce qui est relatif au Fonds de dotation, aux charges financières entraînées par le projet en discussion et aux répercussions futures de ce projet, p. 86, 87. — Observations de MM. Dierckx et J.-J. De Clercq, p. 86, 87. — La discussion générale est close.

Avant d'aborder la discussion des articles, M. le président annonce que M. Van Dieren désire poser certaines questions au ministre, qui est d'accord, p. 87. — De violentes protestations s'élevèrent, notamment de la part de MM. Van Fleteren, Van Overbergh (qui propose, par motion d'ordre, de poursuivre le débat sans désespérer), Rolin (qui fait un rappel au règlement), et la séance est suspendue, p. 87, 88.

Discussion des articles.**Chapitre I^{er}. — Des assurés.**

Art. 1^{er}. Adopté sans observations, p. 88.

Art. 2. M. J.-J. De Clercq, rapp., propose la suppression du 4^e, au texte flamand, p. 89. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 89.

Section I. — Montant des versements.

Art. 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 90.

Art. 5. M. le président indique la rédaction proposée par le gouvernement pour l'alinéa 1^{er}. M. Delattre, m. t. p. s., défend ce texte, p. 90. — M. J.-J. De Clercq, rapp., présente un sous-amendement, puis propose de renvoyer tous les amendements à la commission, p. 90. — MM. Delattre, m. t. p. s., Heyndels, Jauniaux, combattent cette proposition; le R. P. Rutten l'appuie, M. le comte de Grunne propose de poursuivre l'examen des articles non amendés, p. 90, 91. — Le Sénat décide, par assis et levé, de poursuivre le débat sans renvoi à la commission, p. 91. — Reprise du débat : M. J.-J. De Clercq précise le sous-amendement qu'il propose au texte du gouvernement; M. Jauniaux se rallie au sous-amendement, p. 91. — Observations de M. Delattre, m. t. p. s., qui se déclare d'accord, p. 91, 92. — L'article 5 est adopté tel qu'il est amendé par le gouvernement et sous-amendé par M. J.-J. De Clercq, p. 92.

Art. 6, auquel la commission, d'accord avec le gouvernement, propose un alinéa additionnel. Observations de MM. Harmegnies, Noël, Delattre, m. t. p. s., L. Bernard, p. 92. — L'article 6 est adopté tel qu'il est complété par la commission, p. 92.

Section II. — Perception des versements.

Art. 7. M. Rogister parle des travailleurs à domicile, p. 95. — M. Delattre, m. t. p. s., prend note de l'observation, p. 95. — L'article 7 est adopté, p. 95.

Art. 9 et 10. Adoptés sans observations, p. 95, 96.

Chapitre III. — De la contribution de l'Etat.

Art. 11 à 14. Adoptés sans observations, p. 96.

Chapitre IV. — Des versements complémentaires.

Art. 15 et 16. Adoptés sans observations, p. 96.

Chapitre V. — Destination des versements.

Art. 17. Adopté sans observations, p. 98.

Chapitre VI. — Organisme de l'assurance.

Art. 18 à 21. Adoptés sans observations, p. 98.

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

Titre II. — De l'assurance libre.

- Art. 23 et 24. Adoptés sans observations, p. 98.
 Art. 25. La commission propose un nouveau texte pour les trois premiers alinéas et la suppression du dernier, p. 99. — M. Delattre, m. t. p. s., accepte ces amendements, p. 99. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 99.
 Art. 26 et 27. Adoptés sans observations, p. 99.

Titre III. — Majoration de la rente de vieillesse.

- Art. 28. La commission propose l'adjonction d'un second alinéa, p. 99. — L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 99.
 Art. 29, 30, 31. Adoptés sans observations, p. 99.
 Art. 32. La commission propose un nouveau texte pour les deux derniers alinéas; MM. Noël et Bourguignon proposent une modification de texte à l'alinéa 2. Discussion au sujet de la pension de la femme séparée de son mari : Sont entendus : MM. Bossuyt, Delattre, m. t. p. s., le président (qui annonce un nouvel amendement du rapporteur), J.-J. De Clercq, rapp. (qui justifie son amendement), Noël (qui défend son amendement), Mlle Baers, MM. Jauniaux, Lohest (qui estime que l'amendement qu'il avait présenté en commission a été mal compris), p. 100, 101. — M. Delattre, m. t. p. s., déclare ne pouvoir se rallier à l'avis des orateurs qui ont pris la parole et fait des observations au sujet du dépôt tardif de l'amendement du rapporteur, p. 101. — M. J.-J. De Clercq insiste sur son amendement, p. 101. — L'amendement de MM. Noël et Bourguignon est rejeté par assis et levé, p. 102. — L'amendement de la commission est adopté par assis et levé, p. 102. — Sous-amendement de M. J.-J. De Clercq, rapp. (question de l'âge) : Observations de MM. Jauniaux, le président, Delattre, m. t. p. s. (qui combat l'amendement), J.-J. De Clercq (qui déclare réserver son amendement pour le second vote), p. 102. — Le texte de l'article 32 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 102.
 Art. 33, dont MM. Noël et Bourguignon proposent la suppression. M. Noël critique le fait de la coïncidence de séances publiques et de séances de commissions, puis défend son amendement, p. 102. — Observations de M. le président au sujet des séances des commissions, p. 102. — M. de Spot pose une question au sujet de l'interprétation du mot « hospitalisés »; M. Delattre, m. t. p. s., répond à cette question, puis combat l'amendement de M. Noël, p. 102, 103. — L'article 33 est adopté, p. 103.
 Art. 34. M. Noël combat les dispositions de cet article, p. 103. — L'article 34 est adopté, p. 103.
 Art. 35. Adopté sans observations, p. 103.
 Art. 36. La commission propose la suppression du deuxième alinéa. M. Noël combat l'amendement de la commission; M. Delattre, m. t. p. s., l'appuie, p. 103. — L'article 36 est adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 103.
 Art. 37. Adopté sans observations, p. 103.
 Art. 38. La commission propose la suppression du 5°. L'article, ainsi amendé, est adopté, p. 104.
 Art. 39. Adopté sans observations, p. 104.

Chapitre 2. — Octroi de la majoration sans enquête.

- Art. 40. Des amendements sont proposés : 1° par la commission; 2° par M. Henricot; 3° par M. Moulin et cons.; 4° par MM. Servais et Beeckx; 5° par MM. Noël et Bourguignon. M. Delattre, m. t. p. s. déclare ne pouvoir accepter aucun amendement, le gouvernement étant allé jusqu'à la limite du possible, prie les auteurs d'amendements de ne pas insister et de se rallier au texte du gouvernement, p. 104, 105. — M. le président donne lecture des amendements proposés par le gouvernement aux articles 40, 41, 44 et 46, puis estime que le Sénat sera d'accord pour renvoyer ces amendements à la commission et propose, d'accord avec le rapporteur et avec le ministre, de poursuivre l'examen des articles ne se rapportant pas à l'octroi de la majoration gratuite sans enquête, cette question étant réservée, p. 104 à 107. — Observations de MM. Servais et J.-J. De Clercq, rapp., sur la position de la question, p. 107. — Le Sénat est d'accord pour le renvoi des amendements à la commission, après discussion générale préalable de ces amendements, p. 107.

Discussion générale sur les articles 40 et 41 et les amendements qui s'y rapportent.

Discours de M. Van Coillie, qui envisage l'article 40 au point de vue des classes moyennes et développe ce point de vue, p. 107, 108. — Observation de M. J.-J. De Clercq, rapp., p. 108.

Motion d'ordre de M. Demarré, qui estime que cette discussion est oiseuse, le renvoi en commission étant décidé, p. 108. — M. le président déclare qu'il applique la décision qui vient d'être prise au sujet de l'examen de ces articles, p. 108.

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

Reprise du débat : Discours de M. Servais, qui défend son amendement à l'article 40 et intervient en faveur des classes moyennes, p. 103, 109. — M. Delattre, m. t. p. s., défend à nouveau le texte du gouvernement, p. 109, 110. — Le R. P. Rutten motive, au nom du groupe démocrate-chrétien, son adhésion résignée au texte transactionnel du ministre, concernant les employés, p. 110. — Discours de MM. Noël (qui défend ses amendements relatifs à l'âge de la pension); le baron Nothomb (qui insiste sur son amendement en faveur de ceux dont les cotisations n'ont pas été transmises); Criquelion (au sujet des articles 46 et 47 concernant les revenus des agriculteurs); Lohest (qui explique le retrait de l'amendement qu'il avait présenté en commission); Devos (qui appuie l'amendement Lohest, repris par le baron Nothomb); Henricot (qui se rallie à l'amendement du ministre au sujet du plafond pour les employés); Jauniaux (qui appuie le texte du gouvernement et critique ceux qui insistent sur leurs amendements), p. 110 à 113. — M. le président propose de clore la discussion, après avoir entendu les deux derniers orateurs inscrits, de renvoyer tout le chapitre II à la commission et de reprendre le débat sur les articles 44 et suivants le lendemain si possible, p. 113. — Adhésion du Sénat.

M. Van Dieren insiste à ce moment sur l'urgence de la discussion d'une interpellation qu'il a introduite; un débat se produit au sujet de la fixation de cette discussion et MM. Harmegnies, Demarré, Bouilly, insistent pour que l'examen du projet sur les pensions prime toute autre question, p. 113, 114.

Motion d'ordre de M. Moulin, qui propose au Sénat de se réunir le vendredi après-midi pour la seconde lecture de ce projet, p. 118. — M. le président estime que des difficultés matérielles peuvent s'opposer à cette proposition, p. 118.

Reprise de l'examen des articles 40 et 41.

Discours de M. Delvaux, qui défend l'amendement en faveur des intéressés dont les versements n'ont pas été transmis en temps utile, p. 119. — M. Delattre, m. t. p. s., combat cet amendement et motive son opposition, p. 119, 120. — Discours de M. Moulin (qui votera les amendements du gouvernement); Demarré (qui parle du calcul des ressources des petits agriculteurs); le baron Gendebien (qui approuve la loi, mais estime que les travailleurs indépendants sont désavantagés); Delvaux (qui insiste sur son amendement); Bossuyt (qui défend l'amendement visant à réparer les erreurs commises par des secrétaires de caisses de pensions, p. 120, 121.

M. le président annonce que les amendements de M. Moulin et cons., sont retirés, p. 121.

Lecture, en français et en flamand, par M. J.-J. De Clercq, du rapport complémentaire sur les amendements déposés, p. 121 à 126.

Reprise du débat : Articles 40 et 41. M. Devos répond au rapport et insiste pour que le ministre se rallie à l'amendement concernant ceux qui n'ont pu faire en temps voulu les versements requis, p. 126. — Observations de MM. J.-J. De Clercq, rapp., Devos, Servais, Boon, Delattre, m. t. p. s., au sujet des amendements présentés à ce sujet, p. 126, 127. — La discussion générale des articles 40 et 41 est close.

Reprise de l'examen des dispositions de l'article 40. Le Sénat est d'accord pour voter sur le texte des amendements présentés par le gouvernement, texte auquel sont reportés les amendements de M. Bourguignon et de M. Henricot, p. 127. — Observations au sujet des textes à discuter : MM. Delattre, m. t. p. s., le président, J.-J. De Clercq, rapp., p. 127. — M. Delattre, m. t. p. s., donne lecture du texte du § 1^{er} de l'article 40, tel qu'il a été adopté par la commission, p. 127. — M. le président fait remarquer qu'il faut se prononcer en premier lieu sur un amendement de MM. Noël et Bourguignon; observations de M. Picard au sujet des textes, p. 127. — L'amendement de MM. Noël et Bourguignon, mis aux voix par assis et levé n'est pas adopté, p. 127. — M. le président donne lecture du texte du premier alinéa tel qu'il a été admis par la commission; M. le baron de Dorlodot motive son abstention, p. 127. — Le premier alinéa est adopté par assis et levé, p. 127. — Alinéa 2. M. Catteau propose une modification de forme; le Sénat est d'accord, p. 128. — L'alinéa 2 est adopté, p. 128. — Alinéas 3 et 4. Adoptés, p. 128. — Alinéa 5. Un amendement de M. Henricot est retiré; le texte du gouvernement est adopté par assis et levé, p. 128. — Dernier alinéa du § 1^{er}. Adopté, p. 128. — § 2 nouveau proposé, par amendement, par la commission. Adopté, p. 128. — § 3 (ancien 2). Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui indique l'interprétation des textes, p. 128, 129. — M. Delvaux demande des précisions et M. Delattre, m. t. p. s., lui répond, p. 129. — Observations de MM. Servais, Jauniaux, le président, Jos. De Clercq, au sujet du texte en discussion, p. 129. — M. le président indique la rédaction qu'il propose pour le § 3 et ce texte est adopté, p. 129.

Art. 41, § 1^{er}. Observations de MM. Bossuyt et Delattre, m. t. p. s., au sujet de l'interprétation, p. 129. — Le § 1^{er} est adopté, p. 129. — § 2. Adopté, p. 130. — M. le président rappelle qu'un amendement de M. le baron Nothomb et un autre de MM. Boon et

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

Delvaux tendent à l'insertion d'un § 3, p. 130. — M. J.-J. De Clercq, rapp., déclare que la commission n'admet pas cet amendement, p. 130. — M. Cateau, au nom du groupe libéral, soutient l'amendement du baron Nothomb; M. Delattre, m. t. p. s., combat l'amendement, p. 130. — Discussion au sujet de l'amendement Lohest, repris par le baron Nothomb. Sont entendus : MM. Jauniaux, le baron Nothomb, Delattre, m. t. p. s., Devos, Dierckx, J.-J. De Clercq, rapp., p. 130, 133.

M. le président invite les membres à rester en séance, un vote devant être émis, p. 133. — Observation de M. J.-J. De Clercq, p. 133.

Reprise du débat sur l'article 41 et l'amendement en litige. Discours de MM. Lohest, Finné, p. 133. — Observations de MM. Delvaux, le baron Nothomb (qui maintient son amendement et annonce qu'il demandera l'appel nominal), p. 133. — M. le président annonce qu'il vient de recevoir un sous-amendement signé par MM. le baron Nothomb et consorts, p. 133. — M. Delattre, m. t. p. s., rappelle la déclaration qu'il a faite en commission et qui a été lue en séance par le rapporteur; combat l'amendement et répond aux observations de M. Finné, p. 133, 134. — M. le comte de Grunne demande l'appel nominal sur le texte proposé par MM. Nothomb et consorts, p. 134. — L'amendement est rejeté par 86 voix contre 35 et 5 abstentions, p. 134. — Se sont abstenus : MM. Bourguignon, Heyndels, Legrand, Minnaert et le vicomte Simonis, p. 134.

Art. 42. M. le président en donne lecture, ainsi que de l'amendement de la commission; adjonction d'un alinéa 3, p. 134, 135. — L'article 42 est adopté avec l'amendement de la commission, p. 135.

M. le président fait remarquer que la discussion du chapitre II de la loi est terminée et annonce que la discussion du chapitre III sera entamée le lendemain; insiste pour que le vote en première lecture puisse se terminer le lendemain, p. 135.

Au début de la séance du 14 octobre, M. le président prévient le Sénat que la séance devra être levée à 5 heures précises, des réunions devant avoir lieu, p. 138.

*Reprise de la discussion des articles.***Chapitre 3. — Octroi de la majoration après enquête.**

Art. 43. Adopté sans observations, p. 138.

Art. 44. Évaluation des ressources. Des amendements sont présentés par la commission, par MM. Mullie et consorts et par le gouvernement, p. 138, 139. — Discussion : Discours de MM. Mullie (qui annonce que ses amendements sont retirés et justifie la position de son groupe dans ce débat); Delattre, m. t. p. s. (qui défend l'amendement du gouvernement); Jauniaux (qui parle des revenus des agriculteurs et de leur évaluation); Bossuyt (au sujet des revenus des travailleurs indépendants); Criquelion (qui relève un point du discours de M. Jauniaux), p. 139 à 141. — M. Delattre, m. t. p. s., répond à une question de M. Bossuyt et déclare qu'il en réfèrera au ministre des finances, p. 141. — L'amendement de la commission n'est pas maintenu; le Sénat se rallie à l'amendement du gouvernement tendant à supprimer le 3°. Le 3° est supprimé, p. 141. — 4°. Discours de M. Noël (qui défend les petits propriétaires et insiste pour que le texte de la Chambre soit repris), p. 141, 142. — M. R. Desmet déclare que l'amendement de M. Mullie est retiré, p. 142. — M. le président rappelle l'amendement de la commission. Discours de M. Delattre, m. t. p. s., qui appuie l'amendement de la commission, p. 142. — L'amendement est adopté par assis et levé, p. 142. — Le 4°, ainsi amendé, est adopté, p. 142. — Le 5° est adopté tel qu'il est rédigé par la commission, p. 142. — Les 6° et 7° sont adoptés, p. 142, 143. — L'ensemble de l'article est adopté tel qu'il a été amendé, p. 143.

Art. 45. Adopté sans observations, p. 143.

Art. 46, § 1^{er}. M. J.-J. De Clercq, rapp., propose une modification de forme, p. 143. — Le § 1^{er}, ainsi amendé, est adopté, p. 143. — § 2. M. J.-J. De Clercq, rapp., déclare que l'amendement de M. Mullie est retiré, p. 143. — M. le président indique des amendements de la commission et du gouvernement, p. 143. — Le § 2 est adopté, tel qu'il est amendé par le gouvernement et par la commission, p. 143. — L'ensemble de l'article 46, ainsi amendé, est adopté, p. 143.

M. L. Bernard soulève à ce moment la question du paiement de la rente alimentaire par les descendants; M. le président fait remarquer que le paragraphe se rapportant à cet objet est voté et qu'on ne peut rouvrir la discussion, p. 143, 144. — Observation de M. Delattre, m. t. p. s., p. 144. — Le Sénat est d'accord pour permettre à M. L. Bernard de parler et celui-ci développe son point de vue, p. 144. — M. Delattre, m. t. p. s., donne les explications réclamées par M. L. Bernard, p. 144. — Observations de M. J.-J. De Clercq, qui demande qu'on s'en tienne au principe tendant à respecter la compétence du juge de paix en cette matière, p. 144. — Le vote déjà émis est maintenu.

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

Art. 47. Des amendements sont proposés par MM. Servais et Beeckx, M. Boon, MM. Mullie et cons. M. Servais défend ses amendements; M. R. Desmet rappelle que trois de ses amendements ont été retirés, mais que celui qui se rapporte à l'article en discussion, et qui intéresse la classe moyenne, est maintenu, puis défend cet amendement; M. Harmegnies demande que les mesures appliquées à Charleroi et Liège, en matière de classification, le soient également au Borinage; M. Delattre, m. t. p. s., répond aux observations de M. Harmegnies, puis propose un nouveau texte, p. 144 à 146. — Observations de M. J.-J. De Clercq, rapp., p. 146. — Discussion au sujet de l'interprétation et du retrait éventuel des amendements. Sont entendus : MM. Servais, Delattre, m. t. p. s., Boon (qui retire son amendement), Jauniaux, Demarré, Bossuyt, le R. P. Rutten, J.-J. De Clercq, rapp., p. 146, 147. — M. le président rappelle les textes en présence; M. Servais déclare que son premier amendement est retiré mais maintient le second, p. 147. — Cet amendement est adopté par assis et levé, p. 147. — M. Jauniaux demande une suspension de séance pour permettre à son groupe de se concerter; M. le président le prie de ne pas insister, p. 147. — M. le président donne lecture des dispositions du règlement en ce qui concerne la discussion en seconde lecture, p. 147, 148. — M. Jauniaux fait diverses observations et annonce que le groupe socialiste présentera un amendement qui se rattachera à un autre article, p. 148. — M. le président indique un amendement de la commission au 5°; l'amendement est adopté par assis et levé, p. 148. — M. Mullie estime que l'amendement qu'il présente pourrait être réservé; M. le président fait remarquer que l'amendement doit être retiré et non réservé, mais qu'il est loisible à M. Mullie de le représenter en commission, p. 149. — L'article 47 est adopté, p. 148.

Art. 48. Adopté avec les amendements proposés par la commission, p. 149.

Art. 49. M. Moulin rappelle et défend un amendement qu'il avait présenté, p. 149. — Observations de M. J.-J. De Clercq, rapp., p. 149. — M. Delattre, m. t. p. s., prie le Sénat de n'accepter aucun amendement nouveau, p. 149. — Observations de M. Jauniaux, p. 149, 150. — M. Moulin retire son amendement, p. 150. — L'article 49 est adopté.

Art. 50. Adopté avec un amendement proposé par la commission, p. 150.

Art. 51. Adopté tel qu'il est amendé par la commission, p. 150.

Titre IV. — Majoration de rente de veuve et allocations d'orphelins.

Avant que le Sénat n'aborde les articles relatifs à ce chapitre, M. Delattre, m. t. p. s., donne, à titre d'information, quelques indications d'ordre général, p. 150.

Art. 52 à 59. — Adoptés sans observations, p. 150, 151.

Art. 60. La commission propose la suppression du § 2; cet amendement est adopté, p. 152. — L'article 60, ainsi amendé, est adopté, p. 152.

Titre V. — Du fonds des dotations.

Art. 61. La commission propose de remplacer dans le texte « fonds des dotations » par « fonds de dotation »; M. Dierckx propose une modification au 1^{er} alinéa du § 1^{er}. Au nom de la droite, M. Van Overbergh motive le vote négatif de la droite sur l'amendement de M. Dierckx, p. 153. — M. Dierckx défend son amendement, attire l'attention du Sénat sur la situation générale, en ce qui concerne les charges financières, insiste sur son amendement et déclare ne pas vouloir opter la tutelle d'un commissaire royal, p. 153, 154. — M. Douterpont combat l'amendement de M. Dierckx; M. J.-J. De Clercq, rapp., justifie son attitude en ce qui concerne le fonds des dotations; M. Delattre, m. t. p. s., s'explique au sujet de la charge financière à supporter par le pays, p. 153 à 156. — Observations de M. Dierckx, p. 155, 156.

Motion d'ordre de M. Harmegnies, qui propose au Sénat de siéger le lendemain, vendredi, pour hâter le vote de la loi en discussion, p. 156. — La proposition, mise aux voix par assis et levé, n'est pas adoptée, p. 156. — La suite du débat est remise au mardi suivant, p. 156.

Avant la reprise de la discussion, M. le président donne lecture d'un amendement présenté par MM. Carton de Tournai et le vicomte Simonis à l'article en discussion, p. 159.

Reprise de la discussion de l'article 61 : M. Finné demande que M. Van Dieren, dont le tour de parole est arrivé, puisse parler ultérieurement, et le Sénat est d'accord, p. 159. — Discours de M. Carton de Tournai qui défend son amendement, appuie l'amendement de M. Dierckx et déclare qu'il votera le projet, p. 159, 160. — Observations de MM. Rhodius (qui pose une question au sujet de la révision ultérieure de la loi); Dierckx (qui appuie l'amendement de M. Carton de Tournai), Delattre, m. t. p. s. (qui estime l'amendement inutile), Carton de Tournai (qui insiste sur son amendement), Jauniaux (qui combat l'amendement de M. Carton de Tournai), p. 160, 161. — L'amendement de M. Dierckx est rejeté par assis et levé, p. 161. — L'amendement de MM. Carton de Tournai et le vicomte Simonis est adopté, p. 161. — L'article 61, ainsi amendé, est adopté, p. 161.

Assurances sociales. VIEILLESSE ET DÉCÈS PRÉMATURÉ. Loi générale (suite)

Titre VI. — Dispositions spéciales.

Art. 62 à 66. Adoptés sans observations, p. 161, 162.

Titre VII. — Dispositions pénales.

Art. 67. Un amendement est proposé par MM. Delvaux et Boon. L'amendement n'est pas adopté; l'article 67 est adopté, p. 163.

Art. 68. Adopté sans observations, p. 163.

Art. 69. M. Henricot retire son amendement, p. 163. — L'article 69 est adopté, p. 163.

Art. 70. MM. Delvaux et Boon présentent un amendement, p. 163. — M. Boon présente un amendement subsidiaire, p. 163. — M. Boon défend son amendement, p. 163. — Le Sénat est d'accord pour mettre aux voix l'amendement, sans les mots dont M. Boon propose la suppression, p. 163. — M. Delattre, m. t. p. s., déclare n'être pas opposé à l'amendement, mais fait certaines objections et prie le Sénat de rejeter l'amendement, p. 163. — Observations de M. J.-J. Declercq, p. 164. — L'amendement n'est pas adopté; l'article 70 est adopté, p. 164.

Art. 71 à 74. Adoptés sans observations, p. 164.

Titre VIII. — Dispositions générales.

Art. 76. Adopté, p. 164.

Art. 77. MM. Noël et Bourguignon proposent un amendement, p. 164. — M. Noël défend l'amendement; M. Delattre, m. t. p. s., discute l'amendement et déclare qu'il examinera le problème, p. 164, 165. — M. Noël retire son amendement et l'article 77 est adopté, p. 165.

Art. 78 à 80. Adoptés sans observations, p. 165.

Art. 81. MM. Noël et Bourguignon présentent un amendement et, en cas de rejet de cet amendement, un amendement subsidiaire, M. Noël défend son amendement et parle des pensions de vieillesse en U. R. S. S., p. 166 à 168. — Observations de MM. Delattre, m. t. p. s., Lohest, p. 167, 168. — L'amendement principal de MM. Noël et Bourguignon n'est pas adopté, p. 168. — M. Noël défend son amendement subsidiaire, p. 168. — Cet amendement est rejeté par assis et levé, p. 168. — L'article 81 est adopté, p. 168.

Art. 82 à 86. — Adoptés sans observations, p. 168, 169.

Art. 87. Le gouvernement propose un nouveau texte. M. Bossuyt pose une question au ministre; M. Delattre, m. t. p. s., répond à M. Bossuyt, p. 169. — L'amendement du gouvernement est adopté, p. 169. — L'article 87, ainsi amendé, est adopté, p. 169.

Art. 88. Adopté sans observations, p. 169.

Titre IX. — Disposition additionnelle.

Art. 89 nouveau proposé par la commission. Cette disposition est adoptée, p. 169. — Tableaux I et II. Adoptés, p. 171.

Art. 90 nouveau proposé par MM. Heyndels et Noël. Sont entendus : MM. Heyndels (qui défend son amendement); J.-J. Declercq, rapp., et Delattre, m. t. p. s. (qui combattent l'amendement), Noël, p. 171, 172. — L'amendement, mis aux voix par assis et levé, n'est pas adopté, p. 172.

Le projet est renvoyé à la commission et le second vote fixé provisoirement au mardi suivant, p. 172.

B**Banque Nationale.****DÉCLARATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE DES FINANCES.**

Ann. — Discours de M. van Zeeland, p. m., qui estime n'avoir pas à recommencer l'exposé complet qu'il a fait la veille à la Chambre mais se borne à tirer les conclusions du débat qui s'est déroulé au sujet des incidents de la Banque Nationale; rappelle les circonstances dans lesquelles il a pris et conservé jusqu'à ce jour le pouvoir et exprime l'espoir que le Sénat lui assurera le soutien renouvelé de son estime et de sa sympathie, p. 8, 9.

Discours de M. de Man, m. f., qui rappelle que le but de la convocation du parlement en session extraordinaire est de donner des éclaircissements au sujet des insinuations calomnieuses contre le premier ministre et ensuite de laisser les Chambres juge de la politique du gouvernement en ce qui concerne la Banque Nationale; traite en particulier le deuxième point et déclare qu'il se tient prêt à donner aux orateurs qui prendront la parole les explications complémentaires qu'ils pourraient désirer obtenir, p. 9, 10.

Banque Nationale. DÉCLARATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE DES FINANCES (suite)*Discussion de la déclaration gouvernementale.*

Discours de M. Pholien, qui examine les deux données du problème : la politique de la Banque Nationale et la situation personnelle du premier ministre; estime en terminant que le premier ministre n'a pas cessé d'avoir droit à l'entière confiance du pays, p. 10 à 13.

M. Van Dieren, dont le tour de parole est arrivé, demande que M. Noël parle avant lui, p. 13.

Discours de M. Noël, qui examine certains points de la déclaration du gouvernement et notamment du rapport de M. de Man, m. f., estime qu'il a le devoir de défendre la démocratie contre le fascisme, puis attaque M. Van Dieren et le chef du parti rexiste et critique leur manière d'agir; déclare en terminant que le parti communiste est prêt à soutenir un gouvernement qui prendra les mesures nécessaires pour éviter le retour des scandales récents et pour dompter les factieux, mais qu'il s'abstiendra au vote de confiance au gouvernement actuel, celui-ci ne lui donnant pas de garanties suffisantes en cette matière, p. 13 à 15.

Discours de M. Van Dieren, qui se défend contre les attaques dont il est l'objet, défie ses détracteurs de trouver matière à mettre en doute son honnêteté, explique son attitude en ce qui concerne l'affaire de « La Belgique prévoyante », puis s'occupe de la question de la Banque Nationale, affirme qu'il ne met pas en doute l'honnêteté du premier ministre mais critique le taux exagéré des traitements des dirigeants de la Banque Nationale, critique également l'attitude de M. Franck, gouverneur de la Banque Nationale, et déclare que son groupe ne votera pas l'ordre du jour de confiance, p. 15 à 21. — Observations de M. de Man, m. f., qui fait notamment une déclaration au sujet de la question du partage des traitements auquel on a procédé pendant la guerre, p. 18 à 21.

Discours de M. Dierckx, qui examine les trois questions discutées : le régime de rémunération du haut personnel de la Banque Nationale; les insinuations faites à l'égard de M. van Zeeland, p. m., et enfin la politique du gouvernement en cette matière; motive le vote affirmatif que le groupe libéral émettra sur la question de confiance, p. 21, 22.

Motion d'ordre de M. le baron de Dorlodot, qui propose de remettre la suite du débat à une séance que le Sénat tiendrait le lendemain vendredi, p. 22. — M. le président estime qu'il est préférable de terminer le jour même et le Sénat décide, par assis et levé, de poursuivre et d'achever la discussion au cours d'une séance du soir, p. 22.

Reprise de la discussion.

Discours de M. De Mont, qui expose le point de vue du parti rexiste, reproche au gouvernement une attitude qu'il juge équivoque, critique les agissements des hauts fonctionnaires de la Banque Nationale, spécialement en ce qui concerne la retenue de crise et son emploi; relève ensuite certains points de la déclaration faite par le premier ministre et indique les points sur lesquels il n'est pas d'accord; termine en déclarant que son groupe ne déposera pas d'ordre du jour et se rallie aux conclusions déposées, à la Chambre, par M. Daye, p. 22 à 28. — Observations de M. de Man, m. f., qui répond à certains reproches formulés par M. De Mont, notamment en ce qui concerne les retenues opérées sur les traitements des fonctionnaires de la Banque Nationale, p. 24 à 26. — Discours de M. Van Belle, qui déplore la campagne menée contre le premier ministre, auquel il rend hommage, expose le point de vue socialiste dans la question et déclare que ce groupe votera la confiance au gouvernement et en particulier à son chef, p. 28, 29.

Discours de M. Verbist, qui estime que certaines pratiques en usage à la Banque Nationale doivent être réformées, puis reproche au groupe rexiste son attitude et la campagne qu'il a menée, rend hommage au premier ministre et déclare, au nom du groupe catholique flamand, qu'il appuie pleinement le gouvernement en fonctions, p. 29, 30.

Discours de M. le comte de Grunne, qui motive le vote que le groupe rexiste émettra si un ordre du jour est déposé en conclusion de ce débat, puis répond aux attaques de M. Verbist contre son parti et justifie la tactique adoptée par l'opposition, p. 30, 31.

Discours de M. Lohest, qui expose le point de vue des travailleurs chrétiens, regrette que le parlement et le gouvernement aient à s'occuper de questions de ce genre, alors que des intérêts plus graves devraient retenir leur attention, estime que, sans aucun doute, les abus doivent être combattus, tire les conclusions qui s'imposent à la suite de ce débat et affirme sa confiance dans le premier ministre, p. 31 à 33.

Discours de M. de Man, m. f., qui répond en ordre principal au discours de M. De Mont et aux questions posées par celui-ci en ce qui concerne l'attitude du gouvernement dans

Banque Nationale. DÉCLARATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE DES FINANCES. Discussion (suite)

la question de la Banque Nationale et critique la politique adoptée par le parti rexiste dans sa lutte contre le premier ministre et le gouvernement en fonctions, p. 33 à 35. — M. De Mont répond au discours du ministre des finances et déclare, en réponse à une question de celui-ci, qu'il n'approuve pas toutes les méthodes de polémique de son parti, p. 35.

Pendant le discours de M. de Man, m. f., M. le comte de Grunne fait un rappel au règlement, estimant que l'article 23, défendant toute imputation de mauvaise intention doit être appliqué en ce qui concerne des paroles de M. de Man, m. f., à l'égard de M. Sap, p. 33. — M. le président déclare que M. le comte de Grunne aura la parole après le discours du ministre, p. 33.

Discours de M. le baron Nothomb, qui estime ce débat indigne du parlement, des intérêts infiniment supérieurs réclamant en ce moment l'attention de tous; estime que le premier ministre est au-dessus des imputations calomnieuses dont on le charge et incapable d'une indécatesse; déclare que, s'il s'agissait d'un vote de confiance au gouvernement il ne donnerait pas son adhésion sans réserves, des réformes de structure étant urgentes dans divers domaines, mais qu'il votera sans hésitation la confiance au premier ministre, p. 35, 26.

Fait personnel de M. Vigneron, qui s'estime visé par une observation lancée par M. Nèves, p. 36.

Motion d'ordre de M. Demets, qui propose de limiter le temps de parole, p. 36. — M. le baron de Dorlodot s'oppose à cette proposition, p. 36. — M. le président estime que la limitation du temps de parole ne s'impose pas, p. 37.

Reprise de la discussion.

Discours de M. Yernaux, qui attaque M. Van Dieren en tant qu'administrateur de la « Belgique prévoyante » et lui reproche les agissements de cette société, p. 37. — M. Van Dieren répond aux observations de M. Yernaux et fait remarquer que des personnalités des plus honorables ont fait partie du conseil d'administration de cette société, p. 37, 38.

Discours de M. le baron de Dorlodot, qui analyse les causes du malaise qui existe dans le pays et examine tout particulièrement la situation du premier ministre en ce qui est relatif à la Banque Nationale, p. 38, 39.

Discours de M. Picard, qui se borne à poser quatre questions techniques sur lesquelles aucune réponse suffisante n'a été faite, principalement en ce qui concerne la question des traitements, le contrôle du gouvernement et la retenue à opérer sur les émoluments, p. 39, 40.

Discours de M. Crokaert, qui déclare, au nom de plusieurs de ses amis de la droite et en son nom personnel, qu'il demandera la disjonction, pour le vote, des deux problèmes sur lesquels roule la discussion, à savoir : la question de l'intégrité de M. van Zeeland, p. m., qui, à son avis, ne se pose pas, et celle des responsabilités encourues à la Banque Nationale; annonce qu'il votera la confiance sur la première partie, mais s'abstiendra ou votera contre en ce qui concerne la seconde, p. 40, 41.

Discours de M. le comte d'Aspremont-Lynden, qui examine en premier lieu les réformes qui s'imposent à la Banque Nationale, puis examine le cas personnel de M. van Zeeland, p. m., et demande que des sanctions administratives soient prises en ce qui concerne l'affaire Barmat, p. 41, 42.

Discours de M. Vanderpoorten, qui déclare que le groupe libéral flamand donne sa confiance à MM. van Zeeland et Franck, p. 42.

M. le comte de Grunne fait une déclaration en vue d'affirmer que les sénateurs rexistes prennent uniquement la responsabilité des paroles qu'ils prononcent au Sénat, et non celle des déclarations faites en dehors par des organes du mouvement rexiste, p. 42. — La discussion est close.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour présenté par MM. Van Overbergh, Van Belle et Dierckx en conclusion du débat, p. 42. — Au nom d'une fraction importante de la droite, M. Temmerman déclare que le vote affirmatif qui sera émis n'impliquera pas l'approbation de toutes les pratiques suivies à la Banque Nationale, estime que certaines sont critiquables et que des mesures doivent être prises à cet égard, p. 42. — M. Crokaert maintient sa demande de disjonction pour le vote et M. le président déclare qu'elle est de droit, p. 42, 43. — M. le comte de Grunne déclare que son groupe s'abstiendra sur le premier alinéa, attestant l'intégrité et le désintéressement du premier ministre et votera contre les deux derniers alinéas concernant l'organisation et le fonctionnement de la Banque Nationale, p. 43.

Les deux premiers alinéas de l'ordre du jour sont adoptés par 121 voix contre 6 et 17 abstentions, p. 43. — Se sont abstenus : MM. Mignolet, Minnaert, Noël, Rhodius, Vigneron, Beauvain, Boon, Bourguignon, baron de Dorlodot, de Fraipont, comte de Grunne, Delvaux (Ernest), De Mont, de Schrynmaekers de Dormael, Gits, Heyndels et Lekeux, p. 43. — Les deux derniers alinéas de l'ordre du jour sont adoptés par 113 voix contre 16 et 15 abstentions, p. 44. — Se sont abstenus : MM. Minnaert, Noël, le baron Nothomb, Sobry, Van-

Banque Nationale. DÉCLARATION DE M. LE PREMIER MINISTRE ET EXPOSÉ DE M. LE MINISTRE DES FINANCES. Discussion (suite)

dergraesens, Vigneron, Bourguignon, Carton de Tournai, Crokaert, comte d'Aspremont-Lynden, De Boodt, baron de Dorlodot, de Spot et Heyndels, p. 44.

Barmat. — V. Interpellations aux noms de M. Van Dieren et baron de Dorlodot.

Budgets.

EQUILIBRE BUDGÉTAIRE. — V. Armée : Chevrons de front.

C**Chambres législatives-Sénat.****BUREAU DÉFINITIF : FORMATION.**

Ann. — M. Van Overbergh propose de réélire, par acclamations, les membres du bureau sortant, p. 3. — M. Van Dieren déclare ne pouvoir se rallier à cette proposition et annonce que si le Sénat l'admet, son groupe quittera la salle, p. 3. — M. le comte de Grunne fait remarquer qu'une fois de plus un groupe important du Sénat n'est pas représenté dans le bureau et que par conséquent il ne peut se rallier à la proposition de M. Van Overbergh, p. 4.

Sont proclamés par acclamations : président : M. Moyersoens; premier vice-président : M. Vinck; deuxième vice-président : M. le baron Boël; troisième vice-président : M. Soudan, p. 4.

Secrétaires : MM. Van Roosbroeck, Leyniers, Matagne, Mullie, Demets, Doutrepont, p. 4.

M. le vice-président Vinck, en l'absence de M. Moyersoens en voyage d'études au Congo, prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence et propose notamment d'adresser au président des vœux de bon retour ainsi que des souhaits de prompt rétablissement à MM. Volckaert, Vermeylen et Gravez, p. 4.

DÉCÈS.

Ann. — Annonce du décès de M. Solau, sénateur de Bruxelles. Discours de M. le président, p. 4.

Annonce du décès de M. Charles Magnette, ancien président du Sénat. Discours de M. le président, p. 158.

Annonce du décès de M. Ligy, ancien membre et secrétaire du Sénat. Discours de M. le président, p. 178.

FAITS PERSONNELS. — V. plus loin : Incidents.**FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Ann. — *Première séance de la session* : M. Van Dieren demande si les interpellations déposées seront discutées au cours de la session extraordinaire, p. 6. — M. le président invite les interpellateurs à se mettre d'accord avec les ministres compétents et estime que la discussion pourrait avoir lieu au cours du mois d'octobre, p. 6. — M. le président annonce que le but de la convocation des Chambres en session extraordinaire est d'entendre l'exposé et la déclaration du gouvernement en ce qui concerne la politique à l'égard de la Banque Nationale; estime que, la Chambre comptant épuiser la discussion le mercredi, le Sénat pourrait l'aborder le surlendemain jeudi et peut-être en finir ce même jour en prolongeant la séance, p. 6. — Assentiment du Sénat.

Séance du 9 septembre. — M. le président propose au Sénat de s'ajourner au 5 octobre et de porter la discussion du projet de loi sur les pensions de vieillesse à l'ordre du jour de cette séance pour entamer ensuite la discussion des budgets qui seront déposés; les commissions se réuniraient dès le début d'octobre pour examiner ces budgets afin que les rapports soient prêts en temps opportun, p. 44. — Assentiment du Sénat.

Séance du 12 octobre. — Au moment où la discussion du projet de loi sur les pensions de vieillesse est interrompue pour renvoi à la commission, une vive discussion se produit à l'occasion d'une demande de M. Van Dieren tendant à la mise à l'ordre du jour de son interpellation concernant l'affaire Barmat. Sont entendus : MM. le président, Harmegnies, de Man, m. f., Demarré, Bouilly, De Mont, le baron de Dorlodot, Mullie, Van Dieren, p. 113 à 115. — Le président fait une proposition, l'appel nominal est demandé, mais le Sénat n'est plus en nombre, p. 115.

A la fin de la séance du 20 octobre, MM. Boon et Cools insistent sur l'urgence de la proposition de loi portant suppression de la retenue sur les chevrons de front, p. 200. — Observations de MM. Spaak, m. a. ét. et le président, p. 200.

Chambres législatives-Sénat (suite)**INCIDENTS.**

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. M. le comte de Grunne fait un rappel au règlement et demande l'application de l'article 23 défendant toute imputation de mauvaises intentions, estimant que cet article doit être appliqué en ce qui concerne les paroles prononcées par M. de Man, m. f., au sujet de M. Sap, p. 33. — M. le président déclare que M. le comte de Grunne aura la parole ultérieurement, p. 33.

Fait personnel de M. Vigneron, qui proteste contre une insinuation faite à son adresse par M. Nèves, p. 36.

A la fin de la discussion générale du projet sur les pensions de vieillesse, M. le président propose d'entendre M. Van Dieren, qui désire poser des questions au ministre relativement au cas Barmat, p. 87. — De violentes protestations s'élèvent, plusieurs membres estimant que la discussion du projet des pensions doit primer toute autre question, p. 87. — M. le président fait remarquer que le ministre est d'accord; M. Maistriau, m. j., déclare qu'il est venu au Sénat pour déférer au désir de M. Van Dieren, p. 87. — M. le président donne la parole à M. Van Dieren pour une motion d'ordre, mais de violentes protestations s'élèvent à nouveau, p. 87. — M. Rolin fait un rappel au règlement et réclame l'application de l'article 32 relatif aux questions posées au gouvernement, p. 88. — M. le président donne à nouveau la parole à M. Van Dieren et affirme qu'il a le droit de parler, p. 88. — M. Van Dieren essaie à plusieurs reprises de se faire entendre, mais le tumulte augmente et la séance est suspendue, p. 88.

Interpellations jointes de M. Van Dieren et du baron de Dordot concernant l'affaire Barmat. De violentes interruptions se produisant pendant le discours de M. Maistriau, m. j., M. le président estime qu'il est impossible de poursuivre les débats dans ces conditions et suspend la séance, p. 183.

LISTES.

Doc. — N° 1. Liste alphabétique des membres du Sénat.
N° 2. Liste des membres du Sénat et de leurs suppléants.
N° 3. Liste des projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi.
N° 4. Liste des commissions permanentes.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Ann. — M. Lalemand, doyen d'âge, déclare ouverte la session extraordinaire de 1937, p. 3.

PRÉSIDENT DU SÉNAT.

V. 1° plus haut : Bureau définitif. — 2° la rubrique spéciale.

QUESTEURS DU SÉNAT.

Ann. — A la proposition de M. Van Overbergh, les questeurs sortants MM. Volckaert, De Clercq (Joseph), Van Belle, le comte de la Barre d'Erquelines et Beauvain sont réélus par acclamations, p. 4.

RAPPELS AU RÈGLEMENT. — V. plus haut : Incidents.**SECRÉTAIRES. — V. plus haut : Bureau définitif.****SUSPENSION DE SÉANCE. — V. plus haut : Incidents.****VALIDATION DE POUVOIRS.**

Ann. — Validation des pouvoirs de M. Van Remoortel, sénateur suppléant de l'arrondissement de Bruxelles, appelé à faire partie du Sénat à titre effectif en remplacement de M. Solau, décédé. M. F. Demets donne lecture, en français et en flamand, de son rapport, qui conclut à la validation des pouvoirs de M. Van Remoortel, p. 3. — Les conclusions du rapport sont adoptées et M. Van Remoortel est proclamé membre du Sénat, p. 3. — Prestation de serment de M. Van Remoortel, p. 3.

VICE-PRÉSIDENTS. — V. plus haut : Bureau définitif.**Charbonnage du Grand-Trait. — V. Interpellations, au nom de M. Van Eyndonck.****Chevrons de front. — V. Armée.****Colonies.****CONSEIL COLONIAL.**

Proposition de loi relative à l'organisation du Conseil colonial.

Doc. — N° 15. Rapport de M. Godding sur la recevabilité.
N° 25. Proposition de M. de Fraipont.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des colonies, p. 159.

Colonies (suite)**DÉCRETS.**

PROJETS DE DÉCRETS DÉPOSÉS SUR LE BUREAU PENDANT TRENTE JOURS DE SESSION, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI SUR LE GOUVERNEMENT DU CONGO BELGE.

Projet de décret renouvelant les droits exclusifs de recherches minières dont bénéficie la Société des recherches minières au Congo au 31 décembre 1936, en vertu de la concession accordée par décret du 23 décembre 1931 à M. Michel et prorogée par décret du 28 juin 1935, puis cédée à la dite société.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 5.

Projet de décret prorogeant les droits de recherches minières dont bénéficie la Compagnie du Kivu, en vertu de la concession accordée par le décret du 28 juin 1935 à M. Max Lohest, et cédée par celui-ci à la société.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 6.

Projet de décret approuvant une convention conclue entre la colonie et M. Hallet, aux fins d'accorder à celui-ci une concession minière pour la recherche et l'exploitation du pétrole.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 6.

Projet de décret approuvant le renouvellement de permis spéciaux de recherches minières par la Compagnie des Chemins de Fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 6.

Projet de décret approuvant une convention conclue le 26 juin 1937 entre la colonie et la Société anonyme belge pour le Commerce du Haut-Congo, réalisant la cession à la colonie de 1,041 et 773 hectares de terres désignées sous le nom de « bus bloc », moyennant la reconnaissance à la société de certains droits fonciers et d'avantages déterminés dans la convention.

Ann. — Transmis par M. le ministre des colonies, p. 6.

Projet de décret approuvant l'octroi d'un permis spécial par le Comité spécial du Katanga à la Société d'Entreprises minières au Congo.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 94.

Projet de décret approuvant la prorogation des droits de recherches minières accordés à la société coloniale minière en vertu de la convention du 5 juillet 1937.

Ann. — Transmis par le ministre des colonies, p. 94.

FONCTIONNAIRES : INCOMPATIBILITÉS. — V. Droit public.**Commerce et industrie.**

SUCRES. — V. Impôts : Douanes et accises.

Commissions permanentes. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.

Communes.

TRAITEMENTS. — V. Traitements : Personnel des provinces et des communes.

Comptabilité des dépenses engagées. — V. Cour des comptes.

Congo belge. — V. Colonies.

Conseil colonial. — V. Colonies.

Contrôle linguistique (commission permanente). — V. Administrations publiques.

Cour des comptes.**COMPTABILITÉ DES DÉPENSES ENGAGÉES.**

Délibérations du conseil des ministres, par application de la loi sur la comptabilité des dépenses engagées.

Doc. — N° 24. Rapport de M. Doutrepoint.

Ann. — Dépôt du rapport par M. Doutrepoint, p. 172 (19 octobre 1937).

DISSENTIMENTS ENTRE LA COUR DES COMPTES ET DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Dissentiment entre la Cour des comptes et le ministre des finances au sujet de la pension d'un ancien secrétaire de l'administration des contributions directes, Copie de la délibération du conseil des ministres mettant fin à ce dissentiment.

Ann. — Transmis par le collège de la Cour des comptes, p. 6. — Renvoi à la commission des finances.

Cour des comptes. DISSIDENTIMENTS ENTRE LA COUR DES COMPTES ET DES DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS (suite)

Exposé du dissidentiment entre la Cour des comptes et le département des travaux publics et de la résorption du chômage à propos d'une réduction des amendes encourues par un entrepreneur, et copie de la délibération du conseil des ministres mettant fin à ce dissidentiment.

Ann. — Transmis par le premier président de la Cour des comptes, p. 6. — Renvoi à la commission des finances.

D

Décès. — V. Chambres législatives-Sénat.

Déclaration du Reich relative au statut de la Belgique. — V. 1° Interpellations, au nom du baron Nothomb. — 2° Politique du gouvernement.

Dissidentiments entre la Cour des comptes et des départements ministériels. — V. Cour des comptes.

Douanes et accises. — V. Impôts.

Droit civil.

ENFANTS NATURELS.

Tutelle. — *Projet de loi relatif à la tutelle des enfants naturels.*

Doc. — N° 19. Rapport de M. Rolin sur le projet amendé par la Chambre des représentants.

PRÊTS D'ARGENT.

Remboursement anticipé. — *Projet de loi concernant le remboursement anticipé des prêts d'argent.*

Doc. — N° 30. Rapport de M. Coenen.

Droit public.

INCOMPATIBILITÉS.

Fonctionnaires de la colonie. — *Proposition de loi relative à des incompatibilités concernant les fonctionnaires de la colonie.*

Doc. — N° 16. Rapport de M. Godding sur la recevabilité. N° 26. Proposition de M. de Fraipont.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission des colonies, p. 159.

E

Enfants naturels. — V. Droit civil.

Enghien : Régime linguistique. — V. Interpellations, au nom du baron Boël.

Enseignement.

PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ.

Proposition de loi tendant à prolonger la fréquentation scolaire pour les enfants qui ne tombent pas sous l'application des dispositions de l'arrêté royal du 31 juillet 1935.

Doc. — N° 8. Rapport de M. Vanderpoorten sur la recevabilité. N° 11. Proposition de M. Rombaut.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de l'instruction publique, p. 95.

Equilibre budgétaire : Mesures temporaires. — V. Armée : Chevrons de front.

Expropriations.

ORGANISATION DÉFENSIVE DU TERRITOIRE.

Prorogation. — *Projet de loi prorogeant la durée de la loi temporaire du 3 janvier 1934 sur l'expropriation dans l'intérêt de l'organisation défensive du territoire.*

Doc. — N° 18. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. le lieutenant général Denis, m. d. n., p. 138 (14 octobre 1937)

F

Faits personnels. — V. Chambres législatives-Sénat : Faits personnels.

Finances.

COUR DES COMPTES. — V. la rubrique spéciale.

IMPOTS. — V. la rubrique spéciale.

Fixation de l'ordre du jour. — V. Chambres législatives-Sénat.

Fonctionnaires de la colonie. — V. Droit public : Incompatibilités.

I

Impôts.

DOUANES ET ACCISES.

Sucres. — *Projet de loi relatif au régime fiscal des sucres.*

Doc. — N° 7. Projet du gouvernement. N° 13. Rapport de M. Mullie.

Ann. — Dépôt du projet par M. de Man, m. f., p. 51 (5 octobre 1937). — Le projet est renvoyé à la commission des finances.

Dépôt du rapport par M. Mullie, p. 111 (12 octobre 1937).

A l'occasion de la fixation de l'ordre du jour, M. Mullie, rapp., fait remarquer l'urgence de ce projet, p. 115.

Discussion générale.

M. Mullie, rapp., annonce que le gouvernement a déposé un amendement à l'article 1^{er}, § 2, alinéa 4, et que les deux commissions, qui ont examiné cet amendement, sont d'accord pour l'accepter, p. 187. — La discussion générale est close.

Discussion des articles.

Art. 1^{er}. Adopté sans observation avec l'amendement du gouvernement au § 2, p. 187, 188.

Art. 2, 3 et 4. Adoptés sans observations, p. 188.

L'ensemble du projet de loi est adopté à l'unanimité des 95 membres présents, p. 188 (20 octobre 1937). — Le projet est transmis à la Chambre des représentants.

Incidents. — V. Chambres législatives-Sénat.

Interpellations.

Boël (baron).

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. le baron Boël, sur les mesures à prendre en vue de ramener le calme parmi la population d'Enghien et celles des communes de la frontière linguistique, populations vis-à-vis desquelles une application injuste de la loi linguistique de 1932 est faite. Demande l'interpellation, p. 6.

de Dorlodot (baron).

Ann. — Adressée à M. le premier ministre et à M. le ministre de la justice, par M. le baron de Dorlodot, au sujet des complaisances dont le nommé Barlat aurait été l'objet à la suite d'interventions politiques et qui sont énoncées par le journal *La Libre Belgique*, dans son numéro du 9 octobre 1937. Demande d'interpellation, p. 94. — M. le président annonce que M. le baron de Dorlodot demande que son interpellation soit jointe à celle de M. Van Dieren sur le même objet, p. 94. — A la fin de la séance du 12 octobre, M. le président estime que cette interpellation, ainsi que celles de M. Van Dieren et celle du comte de Grunne, pourrait être abordée après le vote en première lecture du projet sur les pensions, p. 113. — M. de Man, m. f., fait remarquer que le ministre de la justice est d'accord pour répondre aux interpellations de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot, mais que celle du comte de Grunne, étant beaucoup plus étendue, ne pourra être jointe et motive cet avis, p. 113, 114. — M. le baron de Dorlodot insiste sur l'urgence de ces interpellations et demande qu'on vote éventuellement si le renvoi était proposé, p. 114. — Le renvoi étant proposé par le président, M. le baron de Dorlodot demande l'appel nominal sur cette proposition, p. 115.

M. le baron de Dorlodot développe son interpellation, p. 178 à 180. — V. pour la discussion une interpellation similaire au nom de M. Van Dieren, les deux interpellations ayant été jointes.

Interpellations (suite)

De Roo.

Ann. — Adressée à M. le ministre de l'intérieur, par M. De Roo, au sujet de la déclaration contradictoire et de l'application des dispositions de l'arrêté royal du 30 décembre 1933. Demande d'interpellation, p. 44.

Noël.

Ann. — Adressée à M. le ministre de la justice, par M. Noël, sur les poursuites intentées aux volontaires d'Espagne. Demande d'interpellation, p. 138.

Nothomb (baron).

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires étrangères, par le baron Nothomb au sujet des répercussions, sur notre politique extérieure, de la déclaration du gouvernement du Reich. Demande d'interpellation, p. 118. — M. le baron Nothomb déclare qu'il demande l'urgence en vue de provoquer un débat public, p. 119.

Au cours de la discussion du projet des pensions, le ministre des affaires étrangères étant présent, M. le baron Nothomb fait une motion d'ordre, demandant quand il conviendrait au ministre d'entendre son interpellation, p. 140. — M. Spaak, m. a. ét., se déclare à la disposition du Sénat, p. 168. — L'interpellation est inscrite à la suite de l'ordre du jour.

Observations au sujet de la discussion de cette interpellation : MM. le président, Rolin, Spaak, m. a. ét., p. 190, 191.

M. le baron Nothomb développe son interpellation, p. 191, 192. — M. Spaak, m. a. ét., répond à l'interpellation, p. 193, 194. — Discours de MM. Rolin, le comte de Grunne, p. 194 à 199. — Observations de MM. Spaak, m. a. ét., le baron Nothomb, De Mont, le comte de la Barre d'Erqueiannes, Noël, Van Overbergh, p. 196 à 199.

Motion d'ordre de M. Van Dieren qui propose d'ajourner la suite du débat, et que le Sénat se prononce sur sa proposition, p. 199. — MM. Bourguignon et Lysens appuient la proposition de M. Van Dieren, préférant présenter leurs observations à l'occasion du budget des affaires étrangères, p. 200. — La discussion est close.

Olyff.

Ann. — 1^o Adressée à M. le ministre de la justice par M. Olyff, sur la nomination à la Cour d'appel de Liège d'un juge bruxellois, à un siège de conseiller réservé à un magistrat du Limbourg. Demande d'interpellation, p. 6.

2^o Adressée à M. le ministre des finances par M. Olyff sur la nécessité d'une large intervention de l'Etat dans les travaux exceptionnels à effectuer en Limbourg et dont tout le pays retirera profit. Demande d'interpellation, p. 6.

3^o Adressée à M. le premier ministre, par M. Olyff sur l'utilité évidente qu'il y aurait à nommer un commissaire royal chargé d'asseoir rapidement en Limbourg les bases solides d'une prospérité assurée et sans précédent, p. 6.

4^o Adressée à M. le ministre des travaux publics et de la résorption du chômage sur l'urgence des travaux à effectuer en Limbourg, et spécialement dans la région de Hasselt et Genck, en connexion avec ceux du canal Albert, travaux compromis, en ce qui concerne Hasselt, par le lamentable spectacle de division et d'impuissance que donne, depuis des années, le conseil communal. Demande d'interpellation, p. 6.

5^o Adressée à M. le ministre de l'intérieur par M. Olyff, sur les retards apportés à la nomination d'un bourgmestre à Hasselt, chef-lieu d'une province en pleine gestation d'avenir et qui devrait être administrée par un chef énergique et vigilant. Demande d'interpellation, p. 6.

6^o Adressée à MM. les ministres des affaires étrangères et de la justice : 1^o sur la campagne de dénigrement et de calomnie menée en Hollande et spécialement en Limbourg hollandais, contre la Belgique, à propos du « danger terrible que constitueraient » pour les intérêts religieux, moraux et pour la santé physique des populations hollandaises les établissements qui ont été créés ces derniers temps en territoire belge le long de la frontière du Limbourg; 2^o Sur les mesures à prendre pour soumettre à une surveillance rigoureuse ces cafés, dancings, etc., occupés parfois par des gens sans aveu, qui exploitent, sans vergogne, la situation créée par le déneigement des changes monétaires. Demande d'interpellation, p. 159. — M. le président annonce que l'interpellateur demande l'urgence, p. 159.

Sobry.

Ann. — Adressée à M. le ministre des travaux publics et de la résorption du chômage, par M. Sobry : 1^o sur la soustraction de la circulation des chemins de halage le long des canaux de Loo et de l'Yser; 2^o sur l'urgente nécessité d'abroger cette mesure dans l'intérêt général. Demande d'interpellation, p. 46. — M. le président annonce que M. Sobry demande l'urgence, p. 46.

Interpellations (suite)

Van Dieren; baron de Dorlodot.

Ann. — Au moment d'aborder la discussion des articles du projet de loi relatif aux pensions de vieillesse, M. le président annonce que, d'accord avec le ministre, M. Van Dieren désire poser quelques questions relatives au cas Barmat, p. 87. — De violentes protestations s'élèvent, p. 87.

Motion d'ordre de M. Van Overbergh, qui insiste pour que le Sénat poursuive la discussion du projet de pensions et estime que l'assemblée devrait être consultée, p. 87. — M. Maistriau, m. j., déclare qu'il a voulu déférer au désir de M. Van Dieren mais qu'il n'est pas en possession de la documentation nécessaire pour répondre à ses questions, p. 87. — M. le président donne la parole à M. Van Dieren pour une motion d'ordre, mais le tumulte empêche celui-ci de parler.

M. Rolin fait un rappel au règlement estimant que l'article 32, prévoyant la remise par écrit des questions à poser au gouvernement, est d'application dans ce cas, p. 88. — M. Van Dieren veut parler; M. le président estime qu'il en a le droit, mais le tumulte recommence et la séance est suspendue, p. 88.

La séance est reprise, et M. le président donne lecture du texte de l'interpellation adressée à M. le ministre de la justice, par M. Van Dieren, sur les circonstances dans lesquelles Julius Barmat a obtenu un sauf-conduit pour entrer en Belgique, alors qu'il y avait contre lui un mandat d'arrêt, p. 88. — M. le président annonce que M. Van Dieren demande que l'interpellation soit discutée le mardi suivant, p. 88. — M. Janniaux déclare que le groupe socialiste veut que le problème des pensions soit résolu avant toute autre chose, p. 88. — M. Van Dieren motive sa demande d'urgence et demande que l'interpellation soit abordée dès après la fin du projet de pensions, et le Sénat marque son accord, p. 88.

M. le président rappelle un incident qui s'est produit la veille entre M. Van Fieteren et M. Van Dieren; annonce que M. Van Fieteren nie le propos qui lui est attribué à l'égard de M. Van Dieren, p. 95. — M. Van Dieren se déclare satisfait de l'explication donnée, p. 95.

Vers la fin de la séance du mardi 12 octobre, M. Van Dieren demande à quel moment son interpellation sera discutée, p. 113. — M. le président estime que cette interpellation pourrait être abordée en même temps que celle du baron de Dorlodot et celle du comte de Grunne, après le vote en première lecture du projet sur les pensions de vieillesse, p. 113. — M. de Man, m. f., fait remarquer que le ministre de la justice est d'accord pour répondre aux interpellations de M. Van Dieren et du baron de Dorlodot, mais que celle du comte de Grunne, beaucoup plus étendue, ne pourra être jointe, et motive cet avis, p. 113, 114. — Observations de M. De Mont, qui insiste pour que l'interpellation du comte de Grunne vienne en discussion à la suite des deux autres; M. le président estime que ceci ne sera pas possible, p. 114. — M. le baron de Dorlodot insiste sur l'urgence des interpellations et demande qu'on vote éventuellement si une proposition de renvoi était faite, p. 114. — MM. Van Dieren, le président, Harmegnies font encore des observations au sujet de la fixation de la discussion, p. 114, 115. — M. le président rappelle l'article 54 du règlement concernant le second vote des projets, puis propose de discuter les interpellations en cause dans l'intervalle entre les deux examens du projet sur les pensions, p. 115. — M. le baron de Dorlodot demande l'appel nominal sur la proposition du président, p. 115. — La proposition du bureau est mise aux voix : le Sénat n'est plus en nombre, p. 115. — Le vote est repris, et la proposition du président tendant à discuter les interpellations en cause dans l'intervalle entre le vote en première lecture et l'examen en seconde lecture est adoptée par 119 voix contre 9 et 3 abstentions, p. 118. — Se sont abstenus : MM. Bouilly, Demarré et Harmegnies, p. 119.

M. Van Dieren développe son interpellation, p. 172 à 176. — Interr. de M. Maistriau, m. j., p. 174, 175.

M. le président annonce que l'interpellation se poursuivra le lendemain jusque 15 heures environ, afin que l'interpellation du baron Nothomb puisse également être terminée ce jour-là, p. 176.

M. le baron de Dorlodot développe son interpellation, p. 178 à 180.

Discussion des deux interpellations : Discours de M. De Mont, p. 180, 181. — Discours de M. Maistriau, m. j., p. 181 à 183. — Observations de MM. le président (au sujet des interruptions, notamment de M. De Mont, qu'il menace d'un rappel à l'ordre); De Mont et Van Dieren (qui demande l'institution d'une commission parlementaire, à qui les dossiers concernant l'affaire Barmat seraient confiés), p. 181, 183. — M. Maistriau, m. j., en réponse à la proposition faite par MM. De Mont et Van Dieren, déclare qu'il se refusera à toute communication des dossiers de la Sûreté, p. 183. — Les interruptions et le tumulte grandissant, M. le président suspend la séance, p. 183.

Interpellations. Van Dieren; baron de Dorlodot (suite)

La séance est reprise, et M. le président prie instamment les membres du Sénat de ne pas interrompre l'orateur, p. 183. — M. Maistriau, m. j., reprend et poursuit son discours, p. 183 à 187. — Interr. de M. le baron de Dorlodot, De Mont, le comte d'Aspremont-Lynden, p. 186.

Motion d'ordre de M. le comte de Grunne, qui demande des explications au sujet d'une imputation que le ministre a faite à l'adresse d'un journal dont il n'a pas cité le nom, p. 188.

Reprise du débat : Discours de MM. Minnaert, Rolin, le baron de Dorlodot (qui répond au discours du ministre et demande des explications complémentaires); Van Dieren (qui répond au ministre), p. 188 à 190. — Observations de M. Maistriau, m. j., p. 190. — Les interpellations sont closes.

Van Eyndonck.

Ann. — 1° Adressée à MM. les ministres de l'intérieur et de la santé publique, par M. Van Eyndonck, sur la réélection du bureau permanent de la commission d'assistance publique de Berchem lez-Anvers. Demande d'interpellation, p. 46.

2° Adressée à M. le ministre de l'intérieur, par M. Van Eyndonck, a) sur la pression exercée par son département sur l'administration communale de Berchem en vue de faire pensionner ou de reprendre en service un agent révoqué pour détournement de fonds; b) sur les agissements du bourgmestre de cette commune, contraires à l'intérêt public et contre lesquels le ministre compétent n'a pas pris de mesures; c) sur l'annulation des promotions au sein du personnel communal de Berchem. Demande d'interpellation, p. 46.

Van Laerhoven.

Ann. — Adressée à M. le ministre des affaires économiques, par M. Van Laerhoven, sur la nécessité de poursuivre l'enquête faite au charbonnage du Grand-Trait, à La Bouverie, et restée jusqu'ici sans résultat en raison des constatations faites récemment et permettant de déterminer les causes de l'accident. Demande d'interpellation, p. 6.

Intervention de l'Orec. — V. Interpellations, au nom de M. Olyff.

Invalidité de guerre. — V. Pensions : Pensions militaires.

L

Lait et ses dérivés. — V. Alimentation et ravitaillement.

Langues. — V. Organisation administrative.

Limbourg. — V. Interpellations, au nom de M. Olyff.

Listes. — V. Chambres législatives-Sénat.

M

Manifestation rexiste du 25 octobre 1936. — V. Amnistie : Amnistie politique.

Motions d'ordre.**Boon.**

Ann. — Proposition de loi relative aux chevrons de front. Demande que cet objet soit porté à l'ordre du jour du mercredi suivant, immédiatement après le vote des pensions de vieillesse, p. 200.

de Dorlodot (baron).

Ann. — Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale. Propose de remettre la suite du débat à une séance ultérieure, que le Sénat pourrait tenir le lendemain vendredi, p. 22.

de Hemricourt de Grunne (comte).

Ann. — Interpellations au sujet de l'affaire Barbat. Demande des explications au sujet d'une imputation que le ministre a faite à l'adresse d'un journal dont il n'a pas cité le nom, p. 188.

Demarré.

Ann. — Projet de loi relatif aux pensions. Discussion des articles 40 et 41 : Estime cette discussion oiseuse, le renvoi en commission étant décidé, p. 108.

Demets.

Ann. — Propose de limiter le temps de parole pendant la discussion de la déclaration du gouvernement au sujet de la Banque Nationale, p. 36.

Motions d'ordre (suite)**Doutrepont.**

Ann. — Rappelle l'urgence du projet de loi relatif aux rémunérations et pensions à charge des provinces et des communes, p. 72.

Harmegnies.

Ann. — 1° Rappelle que le gouvernement demandait l'urgence pour le projet de loi tendant à la révision de la loi sur l'assistance publique et insiste pour qu'il soit examiné d'urgence, p. 47.

2° Projet de loi relatif aux pensions : Propose au Sénat de siéger le vendredi pour hâter le vote de cette loi, p. 156.

Moulin.

Ann. — Propose au Sénat de se réunir le vendredi après-midi pour le vote en seconde lecture du projet de loi relatif aux pensions de vieillesse, p. 118.

Nothomb (baron).

Ann. — Au cours de la discussion sur le projet de pensions, M. le ministre des affaires étrangères étant présent à la séance, demande quand son interpellation sur la déclaration du gouvernement du Reich pourrait être discutée, p. 140.

Van Dieren.

Ann. — Interpellation du baron Nothomb au sujet de la déclaration du Reich : Propose d'ajourner la suite du débat et que le Sénat se prononce sur sa proposition, p. 199, 200.

Van Overbergh.

Ann. — Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré : M. le président voulant donner la parole à M. Van Dieren pour poser des questions au ministre de la justice au sujet de l'affaire Barbat, propose de poursuivre le débat sur les pensions sans désenquêter, p. 87.

O

Organisation défensive du territoire. — V. Expropriations.

Organisation judiciaire.

POLICE JUDICIAIRE.

Officiers. — *Projet de loi attribuant la qualité d'officier de police judiciaire auxiliaire du procureur du Roi aux agents inspecteurs judiciaires principaux et à certains sous-officiers du corps de la gendarmerie.*

Doc. — N° 10. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. Maistriau, m. j., p. 88 (8 octobre 1937). — Le projet est renvoyé à la commission de la justice.

Ouverture de la session. — V. Chambres législatives-Sénat.

P**Pensions.**

PENSIONS MILITAIRES.

Projet de loi modifiant ou complétant différents articles de la législation sur les pensions militaires.

Doc. — N° 20. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., p. 138 (14 octobre 1937).

Affections chroniques. — *Proposition de loi accordant des droits à une pension d'invalidité aux anciens combattants atteints d'une affection chronique.*

Doc. — N° 6. Proposition de M. Gravez.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 46, 47.

Gendarmerie. — *Proposition de loi portant modification aux articles 28 et 29 des lois coordonnées sur les pensions militaires.*

Doc. — N° 9. Rapport de M. Nèves sur la recevabilité. N° 12. Proposition de M. Vigneron.

Ann. — Prise en considération et renvoi à la commission de la défense nationale, p. 95.

Pensions. PENSIONS MILITAIRES (suite)

Invalidité de guerre. — Projet de loi autorisant sous certaines conditions les anciens combattants à faire valoir, sans limitation de délai, leurs droits à une pension d'invalidité de guerre.

Doc. — N° 19. Projet du gouvernement.

Ann. — Dépôt du projet par M. le lieutenant-général Denis, m. d. n., p. 138 (14 octobre 1937).

Personnel des provinces et des communes. — V. Traitements.**Petite propriété terrienne. — V. Propriété terrienne.****Police judiciaire. — V. Organisation judiciaire.****Président du Sénat.**

Ann. — M. Moyersoen est réélu, par acclamations, président du Sénat, p. 4.

M. Vinck est réélu premier vice-président du Sénat, p. 4.

M. le baron Noël est réélu deuxième vice-président du Sénat, p. 4.

M. Soudan est réélu troisième vice-président du Sénat, p. 4.

En l'absence de M. le président Moyersoen, en voyage d'études au Congo, M. Vinck, premier vice-président, prononce un discours en prenant possession du fauteuil de la présidence et propose notamment d'adresser à M. le président des vœux de bon retour ainsi que des souhaits de prompt rétablissement à MM. Volckaert, Vermeulen et Gravez, p. 9.

Annonce le décès et prononce l'éloge funèbre de M. Solau, sénateur de Bruxelles, p. 4.

Fixation de l'ordre du jour : Première séance de la session : M. Van Dieren demandant si les interpellations déposées seront discutées au cours de la session extraordinaire, invite les interpellateurs à se mettre d'accord avec les ministres compétents et estime que la discussion pourrait avoir lieu au cours du mois d'octobre, p. 6. — Annonce que le but de la convocation des Chambres en session extraordinaire est d'entendre l'exposé et la déclaration du gouvernement en ce qui concerne la politique à l'égard de la Banque Nationale; estime que, la Chambre comptant épuiser la discussion le mercredi, le Sénat pourrait l'aborder le surlendemain, jeudi, et peut-être en finir ce même jour, en prolongeant la séance, p. 6.

Déclaration du gouvernement au sujet des incidents de la Banque Nationale de Belgique. Discussion. Motion d'ordre du baron de Dorlodot demandant la remise de la suite du débat au lendemain : Estime qu'il est préférable de terminer le jour même, p. 22. — Motion d'ordre de M. Demets proposant de limiter le temps de parole : Estime que cela n'est pas nécessaire, p. 37.

Fixation de l'ordre du jour : Fin de la séance du 9 septembre : Propose au Sénat de s'ajourner au 5 octobre et de porter la discussion du projet de loi sur les pensions de vieillesse à l'ordre du jour de cette séance pour entamer ensuite la discussion des budgets; annonce que les commissions se réuniront dès le début d'octobre pour examiner ces budgets afin que les rapports soient prêts en temps opportun, p. 44.

Projet de loi relatif à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré. Discussion générale. Observation au sujet de la suite du débat, p. 72. — Discussion des articles : Art. 33 : Observation au sujet des séances de commissions pendant les séances publiques, p. 102. — Art. 40, 41, 44, 46 : Donne lecture des amendements du gouvernement à ces articles, puis estime que le Sénat sera d'accord pour renvoyer ces amendements à la commission et propose, d'accord avec le rapporteur et le ministre, de poursuivre l'examen des articles ne se rapportant pas à l'octroi de la majoration gratuite sans enquête, cette question étant réservée, p. 107. — Examen de l'art. 40 : Observation au sujet des textes à discuter, p. 127. — Art. 41 : Invite les membres à rester en séance, un vote devant être émis, p. 133.

Interpellation de M. Van Dieren au sujet de l'affaire Barmat. Avant la discussion des articles du projet de loi relatif aux pensions, annonce que le ministre de la justice se tient à la disposition du Sénat pour répondre à certaines questions de M. Van Dieren, p. 87. — De violentes protestations s'élevant et divers membres demandant de poursuivre le débat sur les pensions et empêchant M. Van Dieren de parler, suspend la séance, p. 88. — A la reprise de la séance, donne lecture du texte d'une interpellation de M. Van Dieren à M. le ministre de la justice sur les circonstances dans lesquelles Julius Barmat a obtenu un sauf-conduit pour entrer en Belgique, alors qu'il y avait contre lui un mandat d'arrêt, p. 88. — M. Van Dieren demandant à quel moment son interpellation sera discutée, estime qu'elle pourrait être abordée en même temps que celle du baron de Dorlodot et celle du comte de Grunne, après le vote en première lecture du projet sur les pensions, p. 113. — Rappelle l'article 54 du

Président du Sénat (suite)

règlement concernant le second vote des projets et renouvelle sa proposition de discuter les interpellations dans l'intervalle, p. 115. — Discussion de cette interpellation et de celle similaire du baron de Dorlodot : Observation au sujet des interruptions qui hachent le discours du ministre, notamment de M. De Mont qu'il menace d'un rappel à l'ordre, p. 181. — Les interruptions continuant, suspend la séance, p. 183. Décès de M. Charles Magnette, ancien président du Sénat. Discours, p. 158. Décès de M. Ligy, ancien membre et secrétaire du Sénat. Discours, p. 178.

Prêts d'argent. — V. Droit civil.**Projets et propositions de loi dont le Sénat est saisi. — V. Chambres législatives-Sénat : Listes.****Prolongation de la scolarité. — V. Enseignement.****Propriété terrienne.****SOCIÉTÉ NATIONALE DE LA PETITE PROPRIÉTÉ TERRIENNE.**

Bilan et rapport du conseil d'administration faisant connaître la situation des affaires pour l'exercice social 1936.

Ann. — Transmis par M. le ministre des finances, le 7 septembre 1937, p. 5.

Provinces.**TRAITEMENTS. — V. Traitements : Personnel des provinces et des communes.****Q****Questeurs. — V. Chambres législatives-Sénat.****R****Rappels au règlement. — V. Chambres législatives-Sénat.****Remboursement anticipé des prêts d'argent. — V. Droit civil : Prêts d'argent.****S****Secrétaires du Sénat. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.****Société nationale de la petite propriété terrienne. — V. Propriété terrienne.****Sucres. — V. Impôts : Douanes et accises.****Suspension de séance. — V. Chambres législatives-Sénat : Incidents.****T****Traitements.****PERSONNEL DES PROVINCES ET DES COMMUNES.**

Projet de loi relatif aux rémunérations et pensions à charge des provinces et des communes.

Ann. — Motion d'ordre de M. Dautrepoint, qui rappelle l'urgence de ce projet, p. 72. — M. Cools déclare que son rapport est prêt et qu'il en donnera lecture à la prochaine réunion de la commission de l'intérieur, p. 72.

V**Validation de pouvoirs. — V. Chambres législatives-Sénat.****Vice-présidents. — V. Chambres législatives-Sénat : Bureau définitif.****Volontaires d'Espagne. — V. Interpellations, au nom de M. Noël.**

